

## Remboursement des frais de surveillance du midi

Amos, le 13 juillet  $2020 - \lambda$  la fin du mois de juin, le Centre de services scolaire Harricana a procédé au remboursement d'une partie des frais de surveillance du midi pour certains élèves.

## Procédure et critères de remboursement

Les parents d'élèves de 6e année et ceux ayant quitté le CSSH ont reçu à la fin du mois de juin un chèque pour le remboursement des frais de surveillance du midi durant le confinement. Sur le talon du chèque, la mention « REMBOURSEMENT DOSSIER NO XXXXXXX » est inscrite.

Pour les autres élèves, le remboursement des frais de surveillance du midi\_sera crédité sur la prochaine facture de matériel scolaire.

## Méthode de calcul du remboursement

Le crédit de base s'élève à 14 \$ couvrant la période du 16 mars au 8 mai 2020. Si votre enfant n'est pas retourné du reste de l'année, le crédit se situe à 31 \$. Les crédits se calculent à 0,46 \$/jour (85 \$ par an pour les frais de surveillance /183 jours de classe) et le nombre de jours que le service n'a pas été utilisé par l'élève.

341, rue Principale Nord Amos (Québec) J9T 2L8 **Téléphone : 819 732-6561** Télécopieur : 819 732-1623 www.csharricana.qc.ca